

CAHIER DU COUREUR

2026

47^e ÉDITION

Course du Mandement



[dès 3 ans]



22 Août
2026

WWW.COURSE-DU-MANDEMENT.CH

Avant-propos

Bienvenue à la 47e édition de la Course du Mandement !

Entre vignes, collines et patrimoine, vivez un moment unique pour vous dépasser... tout en profitant de la beauté du Mandement et de ses produits du terroir.

Notre comité est composé exclusivement de bénévoles passionnés. Chacun donne de son temps, partage ses idées et met son énergie au service d'un même objectif : faire de cette journée un événement inoubliable.

Nous mettons tout en œuvre pour vous offrir la meilleure expérience possible. Mais derrière l'organisation, il y a avant tout des bénévoles : si un imprévu ou un petit oubli devait survenir, merci de nous le signaler avec bienveillance et dans le même esprit de fair-play que celui qui anime la course.

Notre plus belle victoire ? Vos sourires tout au long du parcours et sur la ligne d'arrivée !

Bonne course à tous !

Table des matières

Programme du samedi 22 août	4
Les courses.....	5
Les courses enfants.....	5
Courses adultes, informations importantes	6
PROCÉDURE EN CAS D'ABANDON DE COURSE + NUMÉRO D'URGENCE.....	6
Ravitaillement	7
Charte de l'éco-coureur de la course du Mandement	7
[GAMARET 10] - [WALKING 10]	8
[VIOGNIER 21] – [VIOGNIER 21] relais – [VIOGNIER 21] festif - [WALKING 21]	9
Précisions concernant le [VIOGNIER 21] relais	10
Précisions concernant le [VIOGNIER 21] festif	10
[MERLOT 30].....	11
[MARATHON 42].....	12
BARRIÈRES HORAIRES	13
BALISAGE.....	13
Avant la course	14
Arrivée	14
Plan des installations	15
Après la course	16
Espace soins et massages	16
Résultats	16
Photos.....	16
Nourriture et boisson.....	16
Remerciements.....	17
Partenaires.....	17
RÈGLEMENT OFFICIEL DE LA COURSE DU MANDEMENT	19

Programme du samedi 22 août



Départ	Courses adultes
08h00	[MARATHON 42]
09h00	[MERLOT 30]
10h00	[VIOGNIER 21]
10h00	[WALKING 21]
11h00	[GAMARET 10]
11h00	[WALKING 10]
13h30	PODIUMS ADULTES



Départ	Courses enfants
15h00	[MANDEMENT À LÔ 2.5]
15h45	[GRENADINE 1.5]
16h15	[FRAISE 1.0]
16h45	[ABRICOT 0.2]
17h15	PODIUMS

Pour la quatrième année consécutive, nous récompenserons la meilleure coureuse et le meilleur coureur habitant sur les communes du Mandement (Dardagny, Satigny et Russin) sur les courses [GAMARET 10], [VIOGNIER 21], [MERLOT 30] et [MARATHON 42].

Les courses

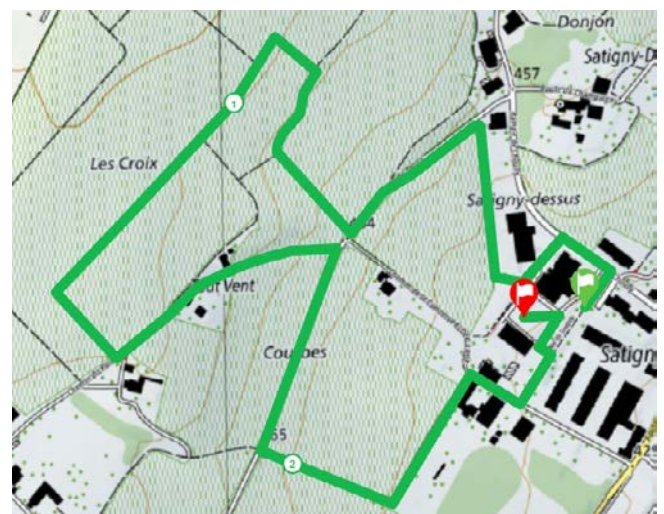
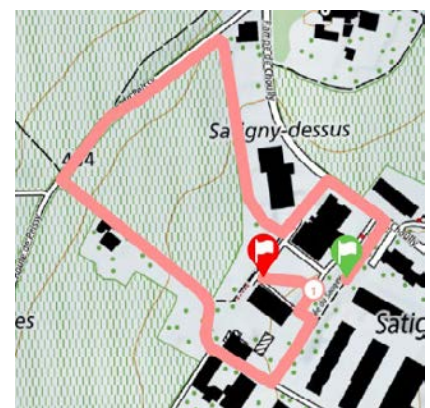
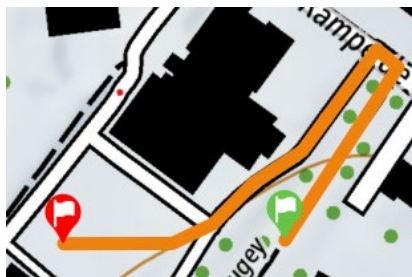
Les courses enfants

Les dossards peuvent être retirés dès 13h30.

Pour chaque course, les départs se font en masse, avec l'ensemble des enfants participant à la course.

Les enfants participants ne peuvent pas être accompagnés d'un adulte. Des coureurs balais sont prévus pour accompagner les derniers enfants.

Un ravitaillement composé d'eau, sirop, chocolat au lait, banane et orange sera proposé à l'arrivée.



Courses adultes, informations importantes

- Les parcours incluent des tronçons sur routes ouvertes à la circulation. Les participants à pied sont soumis à l'ordonnance sur les règles de la circulation routière ([partie 2, ch. 1](#)). et assument la responsabilité des accidents dont ils seraient à l'origine.
- Aucun gobelet ne sera mis à disposition sur les ravitaillements. Chaque coureur devra se munir de son propre contenant. En cas d'oubli, pas de panique : un gobelet réutilisable pourra être acheté au départ au prix de 7 frs.
- L'utilisation de bâtons est interdite sur tous les parcours **y compris les marcheurs**. 
- La course se déroule en semi-autonomie. Chaque participant doit être capable de subvenir à ses besoins entre deux ravitaillements (eau, alimentation, équipement). Il est recommandé d'étudier attentivement les emplacements des postes de ravitaillement afin de calculer au mieux la nourriture et la boisson à prévoir entre les différents postes.
- Les dossards peuvent être retirés dès 7h.
- Un briefing de course aura lieu 10 minutes avant le départ de l'épreuve sur le lieu du départ.

Il est indispensable d'avoir pris connaissance du règlement officiel de la course avant de prendre le départ d'une épreuve. Ce règlement se trouve à la fin de ce cahier du coureur.

PROCÉDURE EN CAS D'ABANDON DE COURSE + NUMÉRO D'URGENCE

En cas d'abandon, merci d'informer immédiatement la direction de course par SMS ou WhatsApp.

Merci d'indiquer les informations suivantes : numéro de dossard, nom et position actuelle.

Après votre abandon, retirez votre dossard et rangez-le, afin d'éviter toute confusion pour l'organisation.

NUMÉRO D'URGENCE : +41 (0)76 276 39 11

Ravitaillement

Voici un aperçu des postes de ravitaillement sur les différents parcours. Vous trouverez sur le détail des courses les noms des ravitaillements et les distances entre eux.

Rappel : Aucun gobelet ne sera mis à disposition sur les ravitaillements. Chaque coureur devra se munir de son propre contenant.

	Russinette [42]	Dardagny [42], [30]	Camping Peissy [42], [30], [21]	Moulin Fabry [42], [30], [21]	Bourdigny [42], [30], [21], [10]	Arrivée
eau	X	X	X	X	X	X
coca	X	X	X		X	
sirop	X	X	X	X	X	
boisson énergétique	X	X	X	X	X	X
pain épice	X	X	X		X	
barre céréales	X	X	X		X	
chocolat noir	X	X	X			X
tucs	X	X	X		X	
fruits secs	X	X		X		
banane	X	X	X		X	
orange	X	X	X		X	X
pastèque	X	X	X	X	X	X
fromage		X		X		
bonbons			X			X

Charte de l'éco-coureur de la course du Mandement

Afin de sensibiliser les participants et adopter une démarche éco-responsable de développement durable dans un esprit sportif et fair-play, les coureurs de la « Course du Mandement » sont tenus de respecter les engagements suivants :

Respect du milieu naturel

Je m'engage à respecter le milieu naturel et les villages traversés en prenant conscience que ce sont des espaces partagés.

Comportement sportif

Je m'engage à adopter un comportement fair-play, responsable et durable.

Gestion des déchets

Je m'engage à ne jeter aucun déchet dans le milieu naturel et à les trier selon les consignes des organisateurs.

Transport Alternatif

Je m'engage à privilégier les transports publics (CFF, TPG) ou la mobilité douce pour me rendre au lieu de l'évènement.

Cohésion sociale et solidarité

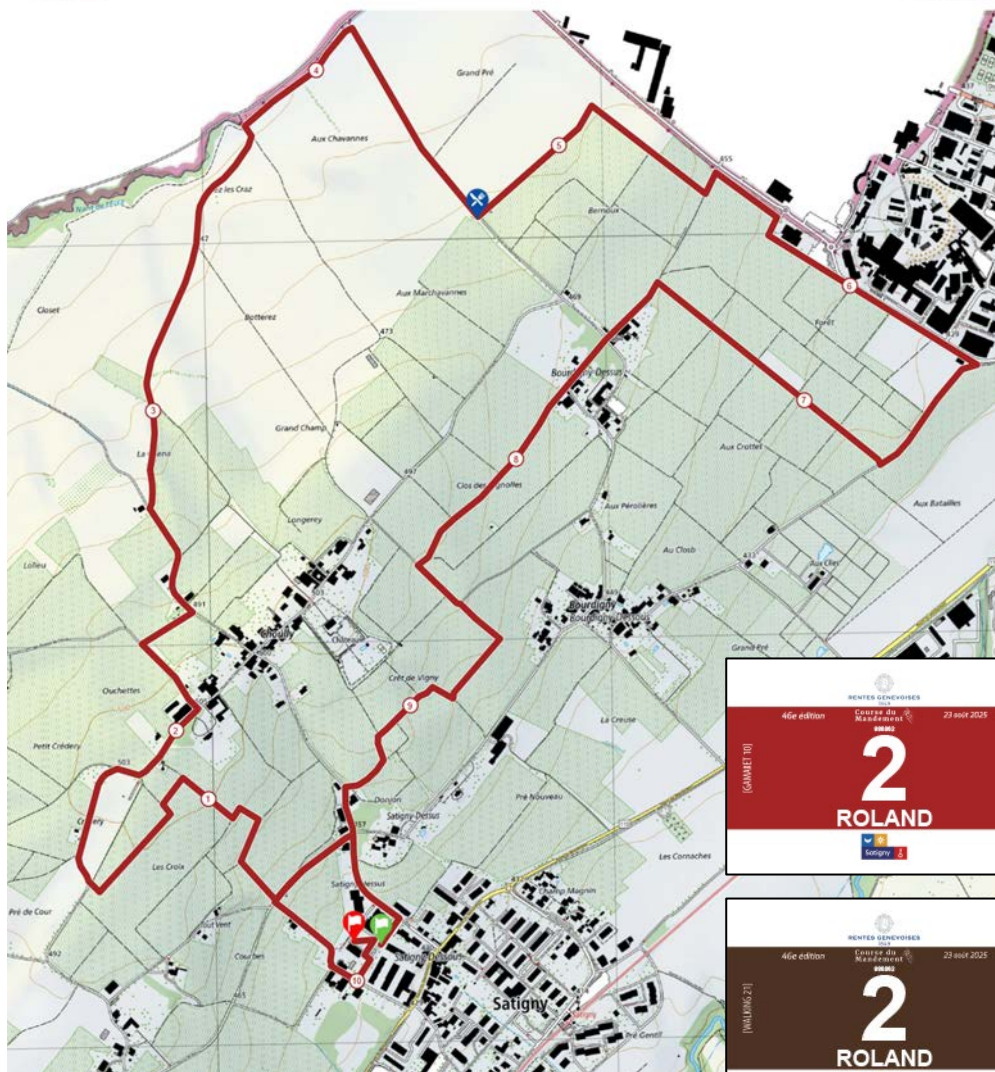
Je m'engage à respecter les autres participants, les bénévoles de l'organisation et, d'une manière générale, toutes autres personnes croisées sur le parcours comme sur le lieu de la manifestation. Je m'engage à participer aux efforts opérés par l'organisation pour intégrer l'évènement dans une démarche de développement durable.

[GAMARET 10] - [WALKING 10]



Course du Mandement 2026 - [GAMARET 10]

10.18 km 162 m 164 m



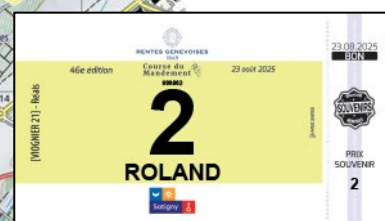
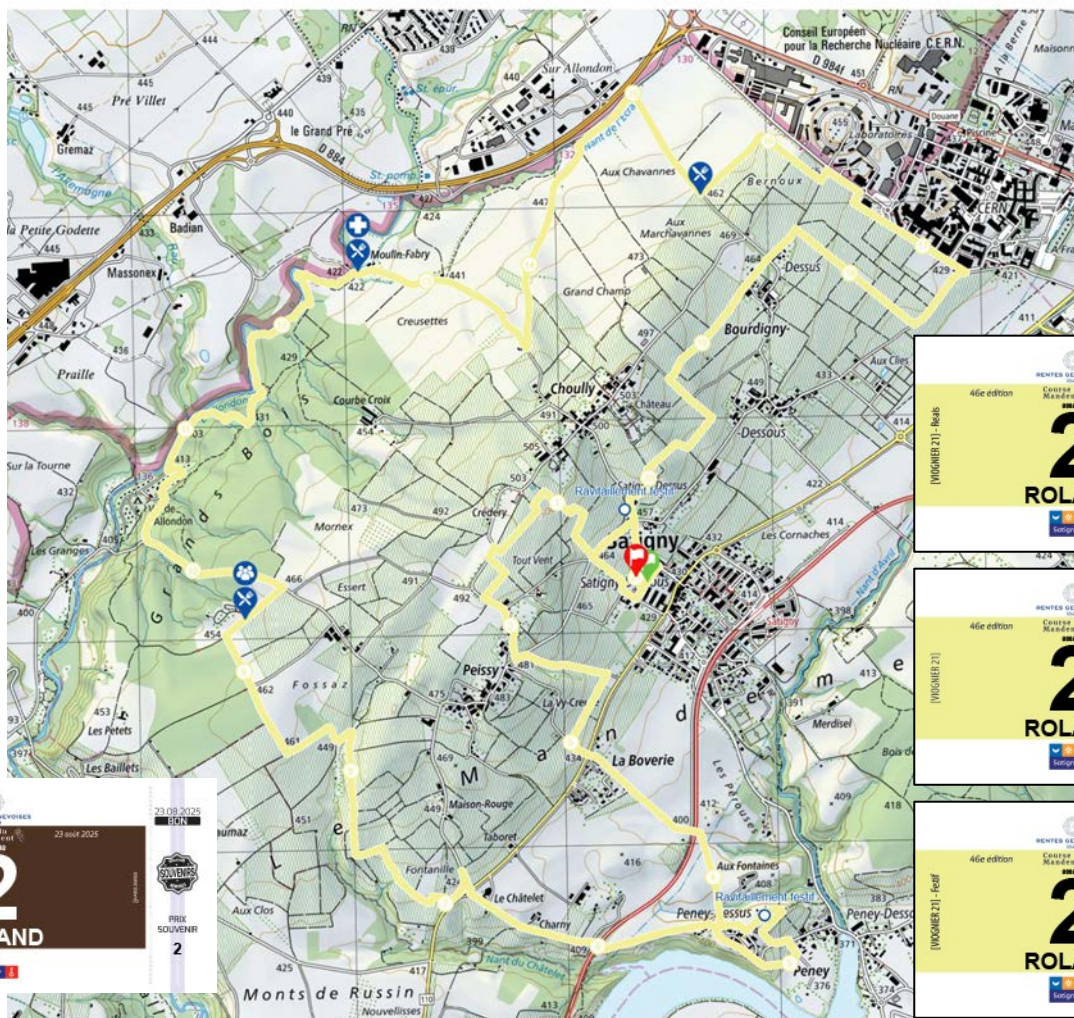
Départ			
Distance	Altitude	D+	D-
0 km	443 m	0 m	0 m
↔ 4.7 km 86 m 70 m			
Bourdigny			
Distance	Altitude	D+	D-
4.7 km	460 m	86 m	70 m
Ravitaillement			
↔ 5.4 km 76 m 94 m			
Arrivée			
Distance	Altitude	D+	D-
10.2 km	441 m	162 m	164 m

[VIOGNIER 21] – [VIOGNIER 21] relais – [VIOGNIER 21] festif - [WALKING 21]



Course du Mandement 2026 - [VIOGNIER 21]

21.02 km 394 m 396 m



Départ

Distance	Altitude	D+	D-
0 km	442 m	0 m	0 m

↔ 4.5 km 73 m 107 m

Ravitaillement uniquement pour festif

Distance	Altitude	D+	D-
4.5 km	408 m	73 m	107 m

↔ 4.8 km 103 m 55 m

Camping Peissy

Distance	Altitude	D+	D-
9.4 km	456 m	176 m	162 m

↔ 3.3 km 76 m 109 m

Moulin Fabry

Distance	Altitude	D+	D-
12.7 km	424 m	252 m	271 m

↔ 2.9 km 68 m 32 m

Bourdigny

Distance	Altitude	D+	D-
15.6 km	460 m	320 m	303 m

↔ 4.6 km 74 m 66 m

Ravitaillement uniquement pour festif

Distance	Altitude	D+	D-
20.2 km	464 m	394 m	369 m

↔ 0.8 km 0 m 27 m

Arrivée

Distance	Altitude	D+	D-
21 km	440 m	394 m	396 m

Précisions concernant le [VIOGNIER 21] relais

La zone de relais se trouve à 9,4 km du départ au Camping de Peissy. Un parking pour les voitures se trouve à environ 15 minutes de marche au bord de l'Allondon, cf. plan ci-dessous. Merci de ne pas garer vos voitures n'importe où et n'importe comment.



Précisions concernant le [VIOGNIER 21] festif

Quatre ravitaillements festifs sont prévus sur le parcours. Vous pourrez y déguster des produits locaux, des jus de fruit et du vin de nos différents viticulteurs partenaires.

Ils se trouveront au domaine de Châteauvieux, Camping de Peissy, Moulin Fabry et aux Gondettes. Ne les ratez pas cela serait dommage ! Vous trouverez l'affiche ci-contre pour les repérer.

La barrière horaire est fixée à 14h sur l'aire d'arrivée

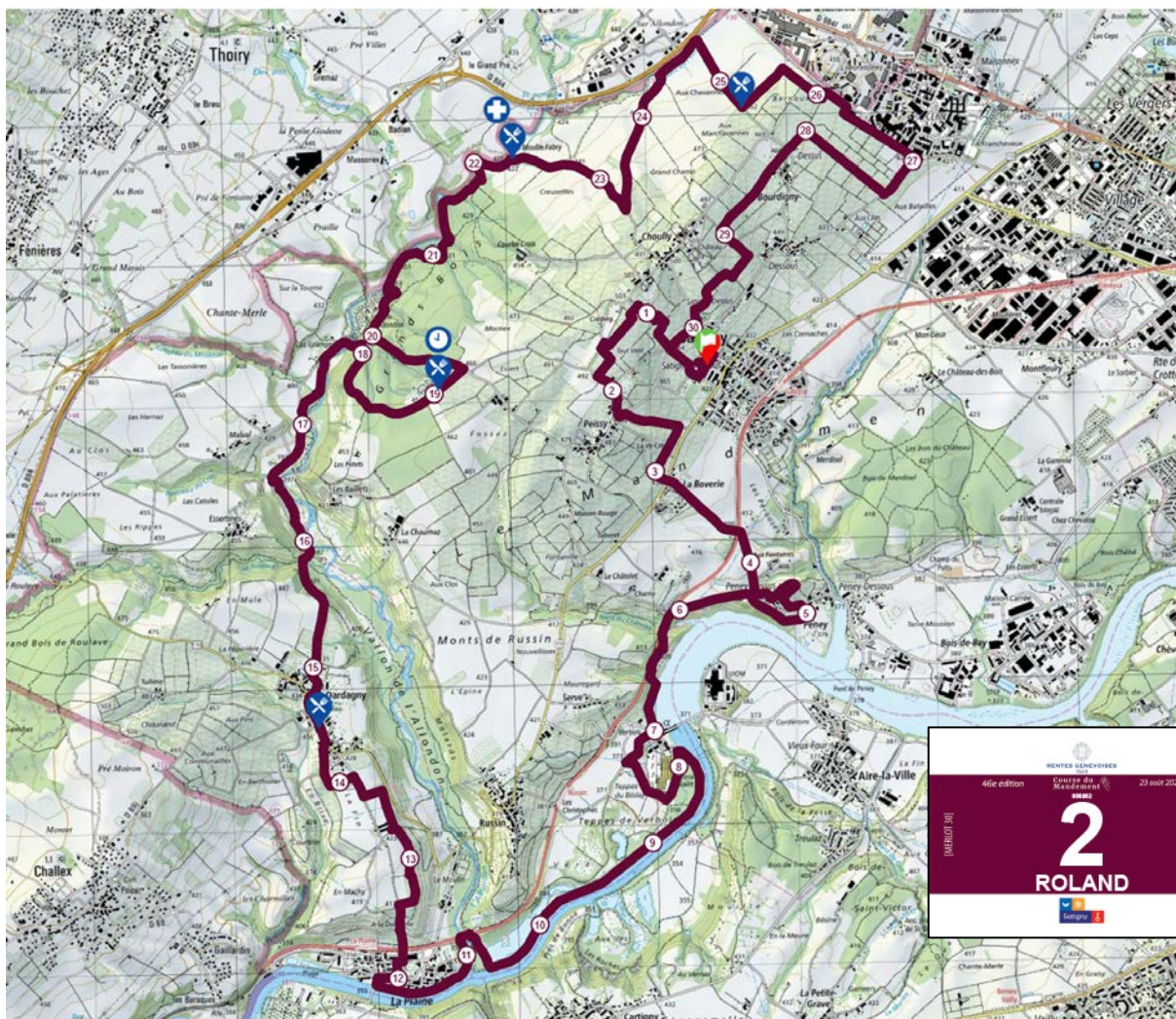


[MERLOT 30]



Course du Mandement 2026 - [MERLOT 30]

30.8 km 560 m 560 m



Départ			
Distance	Altitude	D+	D-
0 km	443 m	0 m	0 m
↔ 14.5 km ↑ 239 m ↓ 256 m			
Dardagny			
Distance	Altitude	D+	D-
14.5 km	425 m	239 m	256 m
✕ Ravitaillement			
↔ 4.6 km ↑ 101 m ↓ 70 m			
Camping Peissy			
Distance	Altitude	D+	D-
19.1 km	456 m	340 m	326 m
🕒 12:30 ✕ Ravitaillement			

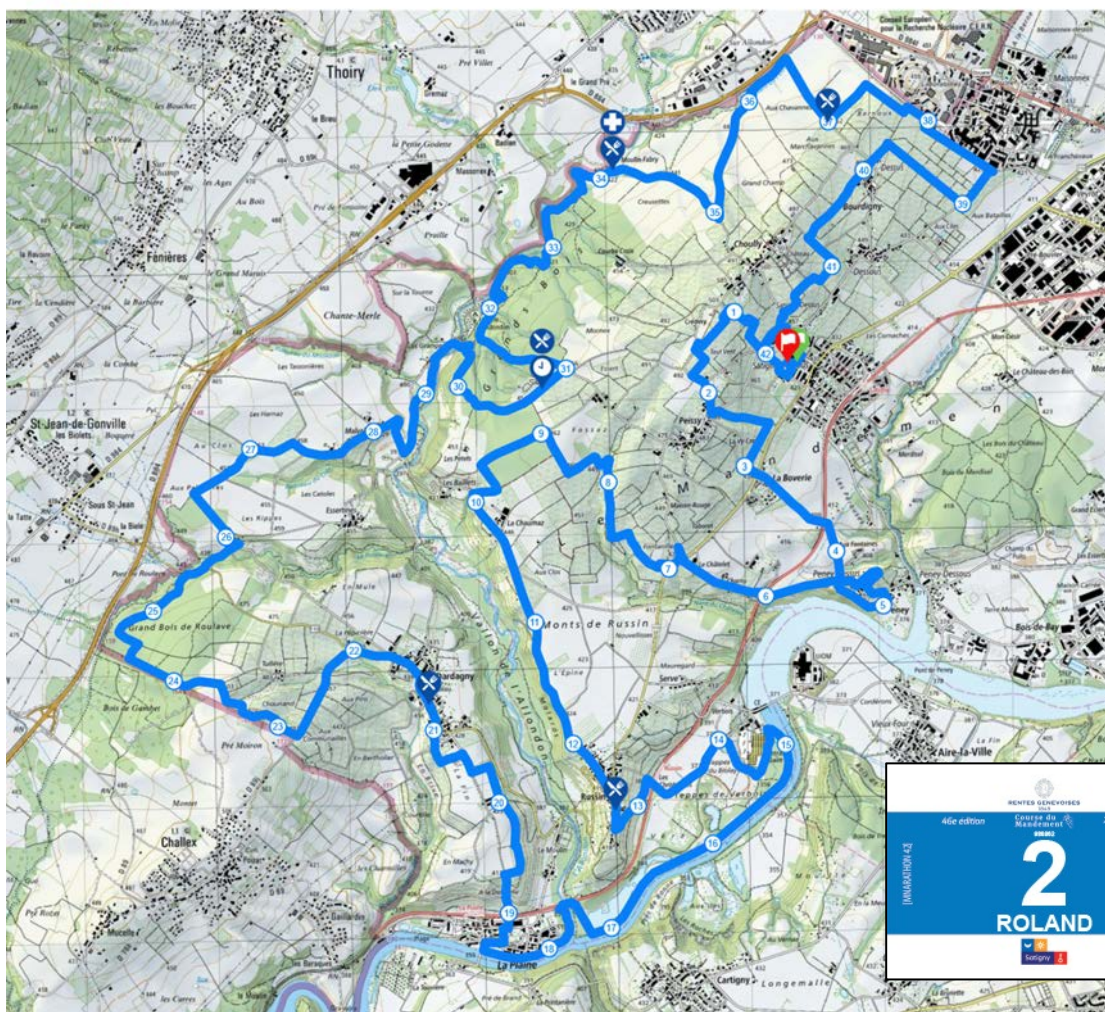
↔ 3.3 km ↑ 76 m ↓ 110 m			
Moulin Fabry			
Distance	Altitude	D+	D-
22.4 km	424 m	416 m	436 m
✕ Ravitaillement 🏠 Secours			
↔ 2.9 km ↑ 69 m ↓ 32 m			
Bourdigny			
Distance	Altitude	D+	D-
25.3 km	463 m	485 m	468 m
✕ Ravitaillement			
↔ 5.5 km ↑ 75 m ↓ 92 m			
Arrivée			
Distance	Altitude	D+	D-
30.8 km	443 m	560 m	560 m

[MARATHON 42]



Course du Mandement 2026 - [MARATHON 42]

42.42 km 722 m 722 m



Départ			
Distance	Altitude	D+	D-
0 km	441 m	0 m	0 m
↔ 12.6 km ↗ 190 m ↘ 210 m			
Russinette			
Distance	Altitude	D+	D-
12.6 km	420 m	190 m	210 m
✕ Ravitaillement			
↔ 8.6 km ↗ 113 m ↘ 109 m			
Dardagny			
Distance	Altitude	D+	D-
21.2 km	425 m	303 m	319 m
✕ Ravitaillement			

↔ 9.6 km ↗ 200 m ↘ 169 m			
Camping Peissy			
Distance	Altitude	D+	D-
30.8 km	456 m	503 m	488 m
🕒 12:30 ✕ Ravitaillement			
↔ 3.3 km ↗ 77 m ↘ 110 m			
Moulin Fabry			
Distance	Altitude	D+	D-
34.1 km	424 m	580 m	598 m
✕ Ravitaillement 🏠 Secours			
↔ 2.9 km ↗ 67 m ↘ 32 m			
Bourdigny			
Distance	Altitude	D+	D-
37 km	460 m	647 m	630 m
✕ Ravitaillement			

↔ 5.4 km ↗ 75 m ↘ 92 m			
Arrivée			
Distance	Altitude	D+	D-
42.4 km	441 m	722 m	722 m

BARRIÈRES HORAIRES

Pour assurer la sécurité et le bon déroulement de l'événement, des barrières horaires sont mises en place.

Les participants doivent franchir la ligne d'arrivée avant 14h. Les coureurs arrivant après cet horaire ne figureront pas dans le classement officiel. Ils devront remettre leur dossard au responsable du poste de contrôle ou de ravitaillement.

Pour la course [MARATHON 42] et [MERLOT 30] une barrière horaire est fixée à 12h30 au ravitaillement du camping de Peissy. Les coureurs arrivant après cet horaire ne figureront pas dans le classement officiel. Ils pourront rentrer à pied, environ 5km du lieu de la manifestation.

BALISAGE

Le balisage est essentiellement constitué de fanions rouges le long des parcours.

Les changements d'orientation importants sont indiqués par des flèches, illustrées ci-dessous.



Lorsqu'un parcours quitte une partie commune aux autres parcours, l'indication est faite avec un panneau portant le nom de la course avec une couleur identique à celle du dossard de la course. Ci-dessous, les panneaux utilisés :



Le balisage est contrôlé le matin avant le départ des courses. L'organisateur ne peut pas être tenu pour responsable en cas de modification de celui-ci par des personnes mal intentionnées. Nous vous incitons fortement à télécharger le parcours (.gpx) pour une vérification en cas de doute.

Avant la course

Le lieu de la manifestation se trouve à la Rampe de Chouilly 17, 1242 Satigny.

Des vestiaires, des douches et des WC sont à disposition dans l'enceinte de l'école à côté de la mairie de Satigny, proche de l'aire de départ et d'arrivée.

Arrivée

Nous vous conseillons vivement d'utiliser les transports publics pour vous rendre sur place.

La gare CFF se situe à 5 minutes du site de la manifestation.

- Bus « 70 » – Satigny, gare
- Bus « 71 » – Satigny, gare
- Bus « 72 » – Satigny, gare
- Train « Léman Express » Arrêt : Satigny (12min depuis Cornavin)

En voiture, des parkings payants peuvent être utilisés. Il s'agit du parking de la Coop et des CFF à proximité de la gare.

Pour vous rendre sur la zone de départ, accessible uniquement à pied, suivez les flèches.



Plan des installations

Ci-dessous, l'emplacement des différents lieux sur la zone de la manifestation.



Sur place, vous serez guidés à l'aide des visuels suivants :



accès départ



dépose sac



dossard



massage



souvenir



vestiaire



toilettes



bar



local bénévole

Après la course

Espace soins et massages

Après l'effort, offrez-vous un moment de bien-être grâce des massages spécifiques, adaptés aux besoins des coureurs. Ils vous attendent pour favoriser la détente musculaire et optimiser votre récupération. Un chapeau sera présent pour accueillir vos contributions. Par mesure d'hygiène et par respect envers les masseurs, nous vous demandons de venir en étant lavé.

Résultats

Les classements officiels seront disponibles en temps réel sur la plateforme MSO dès la fin des courses. Accédez aux résultats via le lien suivant [mso.swiss - course-du-mandement 2026](https://mso.swiss-course-du-mandement-2026) et consultez votre temps, votre classement par catégorie ou scratch.

Photos

Notre partenaire Kuva a capturé les moments clés de l'événement. Les photos sont disponibles sur leur site : kuva.swiss. Recherchez vos photos en entrant votre numéro de dossard.

Nourriture et boisson

La buvette ouvre dès 8h et découvrez une variété de mets disponibles en food Truck : burger, pizza, Malakoff, sandwich raclette, raclette, crêpes salées et sucrées et sucreries en tout genre et un stand saucisse tenu par les bénévoles de la course du Mandement.

Remerciements

La réussite de la course du Mandement repose sur l'engagement et le soutien indéfectible de nombreux acteurs ainsi que d'un comité de bénévoles prêts à tout pour vous donner du plaisir.

Le comité adresse sa profonde gratitude à tous les bénévoles qui ont et vont consacrer leur temps et leur énergie à l'organisation de cet événement. Leur dévouement est essentiel pour assurer le bon déroulement des courses et offrir une expérience mémorable à chaque participant. Merci pour votre enthousiasme et votre professionnalisme.

Partenaires

Nous tenons à remercier nos partenaires pour leur soutien précieux.

Sponsor principal



Tops sponsors

RAIFFEISEN

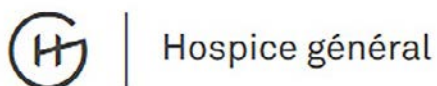
Sponsors



Partenaires institutionnels



Partenaires bénévoles



Partenaires services



Partenaire médias



RÈGLEMENT OFFICIEL DE LA COURSE DU MANDEMENT

Pour faciliter la lecture, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

Article 1 – Préambule

La Course du Mandement est organisée par l'association « Courir Mandement », entité à but non lucratif composée exclusivement de bénévoles.

La course comporte des épreuves dont les kilométrages indiqués peuvent varier selon les instruments et les mesures utilisées.

Le présent règlement ainsi que les tracés des courses peuvent être modifiés jusqu'au jour de l'événement dans l'intérêt et la sécurité des participants. Toute modification importante sera annoncée par courriel, sur le site internet de la course, via les réseaux sociaux ou lors du départ.

Article 2 – Conditions de participation

La course est ouverte à toute personne âgée d'au moins 3 ans au cours de l'année de la course. Chaque participant :

- Doit être en bonne santé et convenablement entraîné ;
- Doit disposer d'une assurance personnelle couvrant les accidents et la responsabilité civile, couvrant les dommages corporels et dommages matériels sur territoire suisse (voir article 3) ;
- Accepte expressément et sans réserve le présent règlement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation d'effets personnels. La souscription d'une assurance adéquate relève de la seule responsabilité du participant.

Article 3 – Sécurité et responsabilité

L'organisateur met en place les dispositifs nécessaires à la sécurité de tous : balisage, personnel encadrant, etc.

Les participants doivent :

- Respecter les consignes du personnel de sécurité et des autorités présentes ;
- Respecter le code de la route sur les parties ouvertes à la circulation ;
- Être responsables des dommages causés à des biens ou à autrui.

Tout accompagnateur non autorisé (y compris à vélo) est interdit sur le parcours.

En cas d'accident, chaque participant est tenu de porter assistance et d'alerter les secours via le numéro indiqué sur le dossard. Tous les frais liés à une prise en charge médicale restent à la charge du participant. L'inscription vaut renonciation à toute action contre l'organisateur.

Les marcheurs et les coureurs s'engagent à ne pas retourner courir sur les tracés traversant les propriétés privées en dehors de l'autorisation donnée le jour de la course. Les propriétaires des terrains traversés ne seront en aucun cas tenu responsable d'éventuel accident, incident ; ce sont les participants qui engagent leur responsabilité en s'inscrivant à l'événement.

Article 4 – Inscriptions

Les inscriptions se font exclusivement en ligne jusqu'à 30 minutes avant le (prix progressifs)

L'organisateur se réserve le droit de :

- Refuser une inscription ;
- Limiter le nombre d'inscriptions pour des raisons de sécurité ;

Le retrait du dossard se fait personnellement, sauf exception avec justificatif. Aucun envoi postal n'est prévu.

L'organisateur ne procède à aucun remboursement ni report en cas d'accident ou de maladie. Les droits d'inscription restent acquis à l'organisation quoi qu'il advienne. Un dossard étant attribué et réservé, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence, désistement du participant, en raison d'ajournement ou d'annulation de l'épreuve, et pour quelque raison que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelques motifs que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans avoir fait le changement officiel peut être tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Article 5 – Ravitaillement, matériel et équipement

La course se déroule en semi-autonomie. Chaque participant doit être capable de subvenir à ses besoins entre deux ravitaillements (eau, alimentation, équipement). Il est recommandé d'étudier attentivement les emplacements des postes de ravitaillement afin de calculer au mieux le ravitaillement et les boissons entre les différents postes.

Il est vivement recommandé d'étudier les prévisions météorologiques afin de prendre le départ en fonction des conditions météorologiques (t-shirt à manches longues, veste imperméable, ...).

L'utilisation de bâtons est interdite sur tous les parcours.

Le gobelet individuel est obligatoire pour toutes les courses adultes. Aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements.

Article 6 – Chronométrage et classements

Le chronométrage est effectué avec un système de détection électronique. Tous les inscrits auront une puce de chronométrage, collée au verso de leur dossard.

Cette puce, pouvant être détectée par les différentes antennes disposées sur le parcours de l'évènement, permettra un contrôle de régularité de course et également à l'issue de l'évènement, l'établissement des résultats et des classements.

Afin de permettre un fonctionnement normal, la puce ne doit être ni pliée ni endommagée. Le système de détection automatique est sélectionné selon les critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants et les excellentes expériences acquises, il reste toujours un risque très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas l'organisateur de faire figurer le temps officiel du participant concerné dans le classement. L'organisateur ne peut en être tenu pour responsable.

Article 7 – Remise des prix

Des prix sont remis aux trois premiers de chaque catégorie (minimum 6 participants par catégorie). Le retrait s'effectue sur présentation du dossard ou d'une pièce d'identité, exclusivement le jour de la course. Aucun envoi n'est effectué.

Article 8 – Barrières horaires et abandons

Des barrières horaires sont fixées pour garantir la sécurité. Tout participant hors délai est mis hors course. En cas d'abandon :

- Le participant doit se signaler à un poste de contrôle ou via le numéro d'urgence ;
 - Les frais engendrés par un rapatriement sont à sa charge ;
 - Le service médical peut décider d'une mise hors course pour raison de santé.
-

Article 9 – Réclamations et protêt

Toute réclamation doit être formulée par écrit au PC Course dans les 15 minutes suivant l'affichage des résultats. Les décisions de la direction de la course sont sans appel.

Article 10 – Éthique et environnement

L'organisateur promeut les valeurs de respect, de fair-play et de convivialité. Les participants s'engagent à :

- Respecter autrui, les bénévoles et les propriétaires des terrains traversés ;
- Utiliser les transports publics ou la mobilité douce si possible ;
- Ne laisser aucun déchet sur le parcours. Toute infraction entraîne la disqualification. Des poubelles seront installées et signalées au poste de ravitaillement sur le parcours.

Des contrôles antidopage peuvent être effectués conformément au statut de Swiss Olympic (www.antidoping.ch).

Article 11 – Dispositions légales

La participation à la course se fait sous la responsabilité pleine et entière du participant, avec renonciation à tout recours contre l'organisateur, ses membres, bénévoles et partenaires quel que soit le dommage subi ou occasionné.

En cas d'accident, toute responsabilité de l'Organisateur et de toutes les personnes ou entités participants à l'organisation, notamment, mais sans être exhaustif, les organes et les membres de l'organisation, les mandataires, contractants auxiliaires, y compris les bénévoles, est exclue dans toute la mesure permise par la loi.

Chaque coureur autorise expressément l'organisateur ainsi que leur ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles de la course, y compris des phases de préparation et de celles suivant la course, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à La Course du Mandement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportés à cette durée.

Le for juridique est fixé à Satigny (Genève).

Article 12 – Acceptation

L'inscription à toute épreuve de la Course du Mandement implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement. L'organisateur peut le modifier à tout moment, sans préavis.

Mis à jour à Satigny, le 5 février 2026
Association « Courir Mandement »